# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 02

Date d'émission : le 22-Juillet-2023 Date de révision : le 11-Août-2023

Date de la version remplacée: le 22-Juillet-2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou Insulgel 70CC FRNS - Part B

désignation du mélange

Numéro -

d'enregistrement

Numéro d'enregistrement du

produit

 France
 UFI : 8F25-91CX-J00K-1W94

 Union Européenne
 UFI : 8F25-91CX-J00K-1W94

Synonymes Aucun(e)(s).

SKU# IE406H, IE420H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.
Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** 

Nom de la societe
Adresse
Téléphone
adresse électronique
Personne à contacter

Non disponible.
Non disponible.
Non disponible.
Non disponible.
Non disponible.
Non disponible.

# **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

## Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, oraleCatégorie 4H302 - Nocif en cas d'ingestion.Toxicité aiguë, cutanéeCatégorie 4H312 - Nocif par contact cutané.Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 1BH314 - Provoque de graves

brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 H318 - Provoque des lésions

oculaires graves.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie

cutanée.

Toxicité pour la reproduction (fertilité, fœtus) Catégorie 2 H361fd - Susceptible de nuire à la

fertilité. Susceptible de nuire au

fœtus.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger de Catégorie 1 H400 - Très toxique pour les

organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Nom de la matière : Insulgel 70CC FRNS - Part B - ITW Performance Polymers

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

UFI: 8F25-91CX-J00K-1W94

Contient: 2-pipérazin-1-yléthylamine, 3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine,

nonylphénol; [1] 4-nonylphenol, branched [2], pipérazine; [liquide],

POLY(OXYPROPYLÈNE)DIAMINE, Triethylolamine

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion. H302 Nocif par contact cutané. H312

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque des lésions oculaires graves. H318

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H361fd

Très toxique pour les organismes aquatiques. H400

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H410

#### Mentions de mise en garde

Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P201

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P202

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. P260 Se laver soigneusement après manipulation. P264

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P270

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P272

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des P280

yeux/du visage/une protection auditive.

Intervention

Rincer la bouche. P330

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P301 + P330 + P331

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les P303 + P361 + P353

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où P304 + P340 elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs P305 + P351 + P338

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P308 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P333 + P313 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P362 + P364

Recueillir le produit répandu. P391

Stockage

Garder sous clef. P405

Nom de la matière : Insulgel 70CC FRNS - Part B - ITW Performance Polymers

Élimination

Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations P501

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

57,37 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 99,19 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 72,15 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aigue pour le milieu aquatique est inconnue. 32,17 % du mélange sont constitués de composants

dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du 2.3. Autres dangers

règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

IE406H, IE420H Version n°: 02 Date de révision : le 11-Août-2023 Date d'émission : le 22-Juillet-2023

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarque
2-pipérazin-1-yléthylamine	10 - 30	140-31-8 205-411-0	-	612-105-00-4	
Classification	mg/kg bw),		mg/kg bw), Acute Tox. 4;H312 I, Eye Dam. 1;H318, Skin Ser		
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine tétraéthylènepentamine	; 10 - 30	112-57-2 203-986-2	-	612-060-00-0	
Classification	mg/kg bw),		mg/kg bw), Acute Tox. 4;H312 I, Eye Dam. 1;H318, Skin Ser		
nonylphénol ; [1] 4-nonylphenol, branched [2]	10 - 30	84852-15-3 284-325-5	-	601-053-00-8	ED
Classification			mg/kg bw), Skin Corr. 1B;H31 tic Acute 1;H400, Aquatic Chr		
POLY(OXYPROPYLÈNE)DIAMINE	10 - 30	9046-10-0	-	-	
Classification	:-				
Triethylolamine	1 - 5	102-71-6 203-049-8	-	-	
Classification	: Eye Irrit. 2;I	H319			
pipérazine; [liquide]	0,1 - 1	110-85-0 203-808-3	-	612-057-01-1	#
01!fi41		D 11044 E D	1;H318, Resp. Sens. 1;H334	01: 0	

### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

M: facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

#### **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Inhalation** Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Les

brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant

des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter

immédiatement un médecin.

Ingestion Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements

et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure chimique: laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Nom de la matière : Insulgel 70CC FRNS - Part B - ITW Performance Polymers

IE406H, IE420H Version n°: 02 Date de révision : le 11-Août-2023 Date d'émission : le 22-Juillet-2023

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

inappropriés

Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

ANNEXE 1, PARTIE 1 Catégories de substances dangereuses Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

- E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë (Exigences relatives au seuil bas = 100 tonnes ; Exigences relatives au seuil haut = 200 tonnes)
- E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique (Exigences relatives au seuil bas = 100 tonnes ; Exigences relatives au seuil haut = 200 tonnes)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

France. VLEP. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives telles qu'établies par l'arrêté du 30 juin 2004, avec ses amendements

Composants	Туре	Valeur	Forme
pipérazine; [liquide] (CAS 110-85-0)	VLE	0,3 mg/m3	Vapeur et poussière.
	VME	0,1 mg/m3	Vapeur et poussière.
La France. INRS, Valeurs	limites d'exposition professionnelle aux agents c	himiques	
Composants	Туре	Valeur	Forme
pipérazine; [liquide] (CAS	VLE	0,3 mg/m3	Vapeur et poussière.
		J. J.	
110-85-0) État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	3, 3	

État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)

# UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Con	nposants	
	erazine; [liquide] (CAS -85-0)	

VLCT 0,3 mg/m3

VME 0,1 mg/m3

Valeurs limites biologiques Procédures de suivi recommandées

Composanto

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Suivre les procédures standard de surveillance.

Type

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Valeur

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

Protection des yeux/du visage

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Autres

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** 

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

#### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

IE406H, IE420H Version n°: 02 Date de révision : le 11-Août-2023 Date d'émission : le 22-Juillet-2023

Nom de la matière : Insulgel 70CC FRNS - Part B - ITW Performance Polymers

État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Incolore à jaune clair.

Ammoniacale. Odeur Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

Point d'ébullition ou point

initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

220 °C (428 °F) évalué

Inflammabilité Non applicable. Point d'éclair >93,9 °C (>201,0 °F) 321 °C (609,8 °F) évalué **Température** 

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible. Non disponible pН Non disponible. Viscosité cinématique

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur <0.5 mm Hq

Densité et/ou densité relative

0,98 g/cm3 Densité Non disponible. Densité de vapeur Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

les classes de danger

physique

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité 0,98

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Ce produit est stable dans des conditions normales. 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles. 10.4. Conditions à éviter

Métaux alcalins. Peroxydes. Phénols. 10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

décomposition dangereux

# RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Provoque de graves brûlures de la peau. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie Contact avec la peau

cutanée.

Contact avec les yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque des brûlures de l'appareil digestif. Nocif en cas d'ingestion. Ingestion

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. **Symptômes** 

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements

et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la matière : Insulgel 70CC FRNS - Part B - ITW Performance Polymers

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion.

Composants Résultats d'essais

nonylphénol; [1] 4-nonylphenol, branched [2] (CAS 84852-15-3)

<u>Aiguë</u> Cutané

DI 50 2140 ma/ka Lapin

pipérazine; [liquide] (CAS 110-85-0)

<u>Aiguë</u> Orale

DL50 Rat 2050 mg/kg

Triethylolamine (CAS 102-71-6)

<u>Aiguë</u> Cutané

**DL50** Lapin > 20000 mg/kg

**Orale** 

DL50 Rat 8 g/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

germinales

Cancérogénicité En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Triethylolamine (CAS 102-71-6) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

exposition répétée Danger par aspiration

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration

égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

**Autres informations** Non disponible.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

> 2-pipérazin-1-yléthylamine -1,573,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine 1,503 nonylphénol; [1] 4-nonylphenol, branched [2] 5,71 -1,5 pipérazine; [liquide] Triethylolamine -1

Nom de la matière : Insulgel 70CC FRNS - Part B - ITW Performance Polymers

SDS FRANCE IE406H IE420H Version n° 02 Date de révision : le 11-Août-2023 Date d'émission : le 22-Juillet-2023

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.5. Résultats des évaluations

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

PBT et vPvB

système endocrinien

12.6. Propriétés perturbant le

Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale

ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

#### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures Déchets résiduaires

> ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs,

les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **ADR**

UN3066 14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle Peinture

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8 Risque subsidiaire 8 Label(s) No. de danger (ADR) 80

Non affecté. Code de restriction en

tunnel

Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non

l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

l'utilisateur RID

> 14.1. Numéro ONU UN3066 14.2. Désignation officielle Peinture

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8 Classe Risque subsidiaire 8 Label(s) Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non

l'environnement

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute 14.6. Précautions particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU UN3066

SDS FRANCE

14.2. Désignation officielle Peinture

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8 Classe Risque subsidiaire 8 Label(s) 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute 14.6. Précautions

manipulation. particulières à prendre par

l'utilisateur

**IATA** 

UN3066 14.1. UN number Paint 14.2. UN proper shipping

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 8 Subsidiary risk 14.4. Packing group Ш 14.5. Environmental hazards No. **ERG Code** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

14.6. Special precautions

for user

Other information

Passenger and cargo Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

**IMDG** 

UN3066 14.1. UN number

Paint, MARINE POLLUTANT 14.2. UN proper shipping

name

14.3. Transport hazard class(es)

8 Class Subsidiary risk Ш 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards Marine pollutant Yes

**EmS** 

14.6. Special precautions Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

14.7. Transport maritime en vrac Non établi.

conformément aux instruments de l'OMI

ADN; ADR; IATA; IMDG; RID



SDS FRANCE

#### Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par le code IMDG.

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

nonylphénol; [1] 4-nonylphenol, branched [2] (CAS 84852-15-3)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

nonylphénol; [1] 4-nonylphenol, branched [2] (CAS 84852-15-3)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

nonylphénol; [1] 4-nonylphenol, branched [2] (CAS 84852-15-3)

UFI: 8F25-91CX-J00K-1W94

### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé

#### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications - Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

nonylphénol; [1] 4-nonylphenol, branched [2] (CAS 84852-15-3) pipérazine; [liquide] (CAS 110-85-0)

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

ANNEXE 1, PARTIE 1 Catégories de substances dangereuses Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 - E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë - E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique

# Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Nom de la matière : Insulgel 70CC FRNS - Part B - ITW Performance Polymers

SDS FRANCE IE406H, IE420H Version n°: 02 Date de révision : le 11-Août-2023 Date d'émission : le 22-Juillet-2023

#### Réglementations nationales

Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre risque d'exposition.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

#### Règlementations françaises

#### INRS Tableaux de maladies professionnelles en France

Non réglementé.

15.2. Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique

#### **RUBRIQUE 16. Autres informations**

#### Liste des abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

Non disponible.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

#### Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Informations de formation Clause de non-responsabilité Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

ITW Performance Polymers ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : Insulgel 70CC FRNS - Part B - ITW Performance Polymers

SDS FRANCE IE406H, IE420H Version n°: 02 Date de révision : le 11-Août-2023 Date d'émission : le 22-Juillet-2023